



Assemblée générale

Distr. limitée
21 mars 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-quatrième session

27 février-24 mars 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/34/L.5

34/... Mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Le onzième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit* :

Soulignant que le droit interne conforme à la Charte des Nations Unies et aux autres obligations internationales de l'État dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue le cadre dans lequel devraient agir tous les individus, groupes et organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnus,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

